

Le fait

La pandémie de coronavirus

- Le plan d'aide a été détaillé dimanche aux secteurs concernés.
- Son accueil est relativement positif. Mais des dangers subsistent.
- La colère pourrait gronder plus ouvertement.

L'Horeca résigné. Temporairement



Dimanche, à 10 heures pour les uns, à 11 h 30 pour les autres, les représentants des secteurs touchés par les fermetures annoncées vendredi, Horeca, traiteurs, night clubs, acteurs de l'événementiel..., se sont vu expliquer par les ministres David Clarinval (Indépendants et PME; MR) et Pierre-Yves Dermagne (Économie et Travail; PS) comment ils seront aidés. Et comment se répartira l'enveloppe de crise de 500 millions d'euros – on parle déjà de 550 millions, voire plus – allouée par le gouvernement fédéral.

Cette aide ventilée en quatre grands axes, ils en avaient déjà largement entendu parler la veille. Il n'y a donc pas eu de surprise. Quels sont ces axes ?

Un, un droit passerelle de crise à destination de ceux qui sont obligés d'interrompre leur activité dont le montant mensuel sera doublé (soit 2 583,38 euros pour un indépendant isolé et 3 228,20 euros pour un indépendant ayant charge de famille). Un nouveau projet de loi sera nécessaire pour le réaliser, qui est en cours de rédaction.

Deux, la prolongation jusqu'au 31 décembre du droit passerelle de soutien à la reprise, soit un revenu minimum garanti lors du redémarrage. Pour en bénéficier, les indépendants concernés doivent démontrer une baisse d'activité de 10 % au moins de leur chiffre d'affaires ou de leurs commandes, par rapport à la même période de l'année précédente.

Primes de fin d'année

Trois, et c'était une des grosses inquiétudes de l'Horeca et de son Fonds social et de garantie: qui allait s'acquitter du paiement des primes de fin

d'année aux travailleurs résultant, normalement, du versement des cotisations patronales. "L'enveloppe spéciale de crise permettra de dissiper tout doute concernant le versement de la totalité des primes de fin d'année dans le secteur Horeca, lit-on dans le communiqué commun des ministres Dermagne et Clarinval. Tous les travailleurs y recevront bien une prime complète, même si des périodes de chômage temporaire ou de chômage économique les ont affectés durant la crise du Covid-19." Si le gouvernement

s'est engagé à supporter ce paiement, le mécanisme devra encore être défini.

Quatre, l'exonération des cotisations sociales patronales ONSS du 3^e trimestre au bénéfice des entreprises et indépendants qui doivent fermer leurs activités, qui prendra la forme d'un remboursement immédiat des cotisations déjà payées pour ce 3^e trimestre.

Fidéliser l'emploi

Du côté des Fédérations Horeca, on est solidaire et plutôt satisfait. "Ce n'est jamais suffisant, s'autorise Thierry Neyens, président de la Fédération Horeca Wallonie, mais il faut savoir que ce budget de 550 millions ne concerne que 2020. Il y aura pour 2021 une autre enveloppe pour la relance. Il y a par ailleurs dans le chef du gouvernement la volonté de pérenniser, de monitorer le secteur, de prendre de la hauteur face au paysage de l'Horeca en Belgique et c'est positif." Et de pointer plus précisément le "couperet" qui pourrait tomber du côté de l'administration si les reports de paiement de la TVA et de l'ONSS, accordés lors du premier confinement, ne sont pas respectés. "Au risque d'avoir des faillites en cascade, aussi bien du côté de l'Horeca que de ses fournisseurs", ajoute M. Neyens.

Au risque, aussi, d'une augmentation d'abandons de postes. "De l'attitude des gouvernements – aussi bien fédéral que régionaux et européens – et de l'administration dépend en effet le regard que peuvent porter les travailleurs, poursuit-il. Pour fidéliser l'emploi, garder les personnes ressources, il faut leur donner des perspectives. La première vague leur a donné des inquiétudes, la seconde va les faire réfléchir." Mais cela vaut aussi pour les entrepreneurs actifs (qui pourraient lâcher prise), et pour ceux qui ont des projets en cours ou en tête. "Avec, à terme, une dépréciation de la valeur de nos entreprises, ou de nos transmissions."

Un plan qui, selon lui, n'empêchera pas des actions "de désespoir, de ras-le-bol, d'incompréhension", ajoute Thierry Neyens. Et d'annoncer des recours, des pétitions, des cartes blanches (lire aussi en page 36). Et des manifestations menées par des associations ou des collectifs que les Fédérations ont parfois du mal à juguler, tant les demandes sont parfois extrêmes, peu au fait de la fiscalité, des logiques du secteur, etc.

Si les mesures prises sont respectueuses du secteur et réalistes au regard des autres secteurs et du précédent confinement, les questionnements restent. "Comment savoir précisément si l'Horeca est bien un vecteur de transmission? Et, s'il l'est, que se passera-t-il dans quatre semaines? Quelle est donc cette étude universitaire que personne n'a vue? Ne fallait-il pas la compléter par une étude scientifique? Pourquoi les cantines scolaires et professionnelles peuvent-elles fonctionner? Le précédent gouvernement aurait-il osé s'engager dans une telle fermeture de l'Horeca?" s'interroge-t-il. Et si... l'Horeca n'obéissait pas et ouvrirait grand ses portes lundi? "On peut comprendre que certains passent outre l'interdiction d'ouvrir, quitte à payer une amende. Mais ce n'est pas à un président d'une Fédération Horeca à la dire."

Charlotte Mikolajczak